

# TROPHÉE BUZULZO

DIMANCHE 08 AOÛT 2021

AVIS DE COURSE

( À TITRE INDICATIF )

Yacht club de Trébeurden - Grade 5 b

ORGANISÉ PAR LE YACHT CLUB DE TRÉBEURDEN

Maison de la mer 22560 Trébeurden - <http://yachtclub-trebeurden.com> - [yctrebeurden@orange.fr](mailto:yctrebeurden@orange.fr)

Contact : Michel de Kervasdoué - Tél. : + 33 (6) 33 59 11 43 - [michel.dekervas@gmail.com](mailto:michel.dekervas@gmail.com)

Président du Comité de Course : Mr Goulven Joubaud - Tél. : + 33 (6) 72 90 09 07



10 MAI 2021

## 1 – PROGRAMME

**Samedi 07 août de 17 h à 20 h 30 au Yacht club de Trébeurden**

- Confirmation des inscriptions.
- Vérification des licences et des certificats médicaux.
- Remise des instructions de courses, des cagnards et des parcours.

**Dimanche 08 août : parcours en baie de Lannion**

- 09 h 00 : Briefing.
- 09 h 30 : Sortie du Port.
- 10 h 00 : 1<sup>er</sup> Signal d'avertissement pour une ou deux manches en baie de Lannion.
- 13 h 00 environ : Débarquement sur une plage suivant la météo pour un pique-nique à prévoir par les Concurrents.
- 15 h 00 environ : Signal d'avertissement de la dernière manche.
- 18 h 30 environ : Arrivée au port de Trébeurden – Ouverture du port 15 h 38 fermeture 23 h 29.
- 19 h 30 environ : Résultats et Barbecue à La maison de la Mer.

**ATTENTION, EN RAISON DE LA SITUATION SANITAIRE À CETTE ÉPOQUE, IL PEUT Y AVOIR QUELQUES CHANGEMENTS DE DERNIÈRES MINUTES. IL POURRA ÊTRE DEMANDÉ UN CERTIFICAT DE VACCINATION OU UN TEST PCR DE MOINS DE 48 H.**

## 2 - BATEAUX ADMIS

La flotte des Trophées de bassin Habitable est répartie en deux catégories :

- Grande Course-Ailes marines : bateaux dont le groupe OSIRIS net est supérieur ou égal à 18.
- Course-Groupe CCI : bateaux dont le groupe OSIRIS net est inférieur ou égal à 20.

**Nombre de courses pour valider l'épreuve : 1.**

**Règles de course à la voile 2021 - 2024 (RCV) et prescriptions de la F.F.V.**

**Licence F.F.V. 2020 avec visa médical obligatoire.**

- A défaut, licence temporaire et certificat médical pour chaque membre d'équipage.
- Autorisation parentale pour les mineurs.
- V.H.F. fortement recommandée - Canal 72.

**Sécurité :**

- Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques (voir la règle 4, décision de courir).
- Le Yacht-Club de Trébeurden n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

**Assurance :**

- Chaque bateau participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'un montant de 1,5 millions d'Euros, pour l'épreuve.

**Navigation à moins de 6 miles d'un abri :**

- Armement correspondant obligatoire.

## 3- INSCRIPTION

**Les frais d'inscription à la régata sont de 40 € par bateau Comprenant 2 nuits au port de Trébeurden.**

**Pour bénéficier de ces avantages l'inscription doit se faire au plus tard**

**le samedi 07 août 2021 à 20 h. - Inscription par mail : [michel.dekervas@gmail.com](mailto:michel.dekervas@gmail.com)**



**Avenant N° 1**  
**Modification de l'Avis de course du 08 aout 2021**  
**Du Trophée Buzulzo**

**En raison de l'évolution sanitaire en France et suite aux mesures prises par le gouvernement applicables au 21 juillet 2021, l'Avis de Course du Trophée buzulzo est modifié comme suit :**

**L'Article – « Admissibilité et inscription » de l'Avis de Course est complété par le texte ci-dessous :**

**Accès au site de la compétition et participation :**

**1 - Un "pass sanitaire" valide devra être présenté à l'arrivée sur le site de la compétition par les concurrents âgés de 18 ans et plus à la date de début des confirmations des inscriptions :**

Ce "pass sanitaire" se présente sous les formes suivantes :

- L'attestation d'un schéma vaccinal complet (plus 7 jours après la dernière injection) – Certificat COVID EUROPE ou équivalent.  
Ou
- Le résultat d'un test antigénique de moins de 48 heures, négatif,  
Ou
- Le résultat d'un test RT-PCR de moins de 48 heures, négatif,  
Ou
- Le résultat d'un test RT-PCR ou antigénique positif attestant du rétablissement de la Covid-19, datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois.

**2 - Seuls les concurrents ayant satisfait à l'obligation de présentation d'un "pass sanitaire" recevront un laissez-passer individuel à conserver et à présenter pour participer à la compétition.**

*Pour plus d'informations sur le "pass sanitaire" consulter :*  
<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/pass-sanitaire>